

Compte – rendu du Conseil Municipal Séance du 14 décembre 2018

Présents : Max Claval, Sylvie Jayle, Gisèle Bourdet, Jérôme Souletie, Christian Dessoly, Gérard Coutellier, Magalie Jugie.

Absents : Amandine Pouget, Patricia Ginez pouvoir à Max Claval, Didier Roche pouvoir à Christian DESSOLY, Laurent Bressy

Secrétaire de séance : Gisèle Bourdet

1) Décision modificative budget communal

Le conseil municipal à l'unanimité décide le virement de crédits suivants :

Compte 60611 « Eau et assainissement » : - 90.00€

Compte 739211 « Attributions de compensation » : +90.00€ afin de régler le dernier acompte de participation à la communauté de communes.

2) Voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux menés par la commission voirie de la Communauté de communes Midi Corrèzien concernant l'intérêt communautaire de la voirie.

Sont d'intérêt communautaire :

- L'aménagement, l'entretien, la création des voies suivantes :
Les voies communales existantes ou à créer et répondant à l'un des critères suivants :
Voies desservant des équipements publics d'intérêt communautaire
Voies d'accès et voie interne aux zones d'activités économiques
Voie communale structurante permettant une liaison avec une route départementale dont le trafic de circulation est important.

L'étendue de la compétence :

-Sont intégrés dans la voirie, la chaussée et ses dépendances notamment les fossés et accotements, les ouvrages d'art, les murs de soutènement de la chaussée, les talus.

-Les travaux nécessaires au maintien en état des voies d'intérêt communautaire ainsi que le débroussaillage.

Pour la commune de Lagleygeolle sont classées voies communales d'intérêt communautaire :

- 1) La VC 12 de Lagleygeolle à Chadebech d'une longueur de 2172 mètres
- 2) La VC1 RD 14 de la Croix de Ratabout à limite avec Le Pescher : 3496 mètres
- 3) La VC2-S1 VC1 à la limite avec Saint-Bazile : 1200 mètres
- 4) La VC4 de la VC 12 au bourg / limite Noailhac par Lestrade : 6890 mètres

Le coût annuel des services rendus par la communauté de communes pour la voirie communautaire sera pour la commune de Lagleygeolle

Le débroussaillage : 0.34 € /mètre linéaire soit 4677.72€

Le point à temps et l'enrobé à froid : 0.13€ par mètre linéaire soit 1788.54 €

L'entretien de la voirie : 0.77 € le mètre linéaire soit 10 593.66 €

Soit un coût total annuel de 17 059.09€.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet tel que présenté.

3) Logement communal

Les locataires ont donné congé pour le 31 décembre 2018. L'état des lieux de sortie va être réalisé. Le logement sera proposé à la location après réalisation d'éventuels travaux.

4) Tarifs communaux

Le conseil municipal reconduit les tarifs 2018 sans modification.

5) Création chemin de Pouch

Il est précisé que Madame Sylvie JAYLE a quitté la séance avant cette délibération

Monsieur le Maire fait connaître la nécessité de créer un chemin rural au lieudit « Pouch » afin de desservir une habitation en cours de réhabilitation. Le Conseil municipal examine les différentes propositions et à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise JAYLE d'un montant HT de 3289.00 € soit 3946.80 € TTC.

6) Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Après étude, le Conseil municipal décide à l'unanimité la signature du contrat de ligne de trésorerie de 20 000 € auprès du Crédit agricole Centre France.

7) Cérémonie des vœux

La date retenue est le dimanche 20 janvier 2019 à 15 h30 suivie de la dégustation d'une galette.